

# Orsay

Direction de l'enfance,  
des familles et des solidarités,  
Service scolaire et périscolaire

## CHARTRE DE L'ÉTUDE Écoles élémentaires Orsay



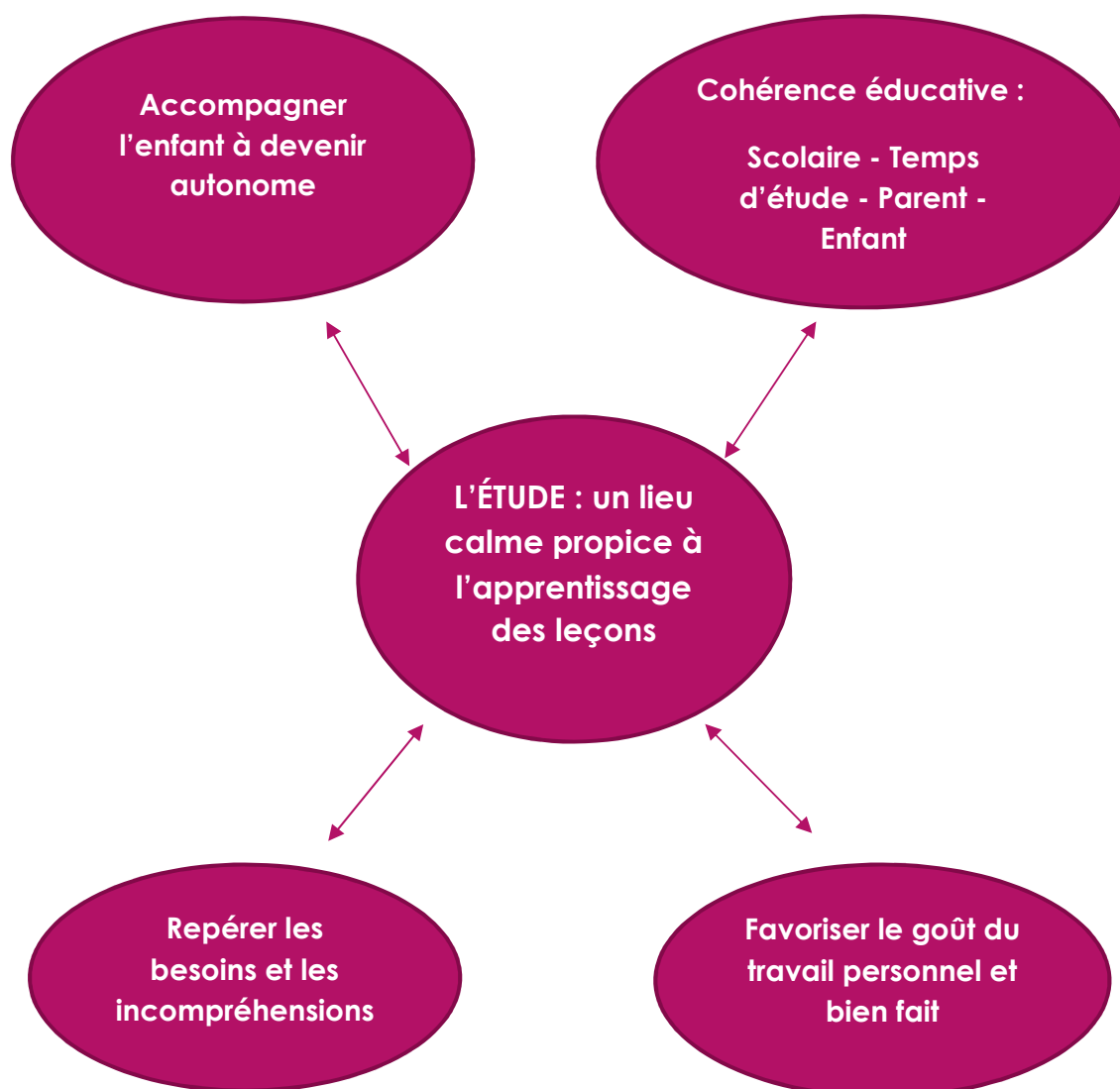
Charte de l'étude des établissements élémentaires communaux d'Orsay – janvier 2020

Auteurs : directeur/trices et enseignant/es en écoles élémentaires, coordinatrices périscolaires élémentaires et responsable du service périscolaire de la ville d'Orsay

## 1. Préambule

L'heure consacrée à l'étude, en fonction de la charge de travail, ne suffit pas toujours à faire l'ensemble des devoirs donnés. Même si la prise en charge individualisée de l'enfant est recherchée, l'étude est un temps collectif qui ne peut égaler la qualité d'un temps de devoirs fait à la maison. Le soutien du parent dans l'intérêt qu'il y porte reste indispensable pour accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

## 2. Les objectifs du temps d'étude



➤ **Offrir un cadre propice à l'apprentissage des leçons et l'exécution des devoirs écrits**

- ✓ La classe est un lieu d'accueil à respecter (cf. règles de vie de l'école en annexe). Les règles de vie sont rappelées aux enfants à chaque retour de vacances.
- ✓ Le calme, indispensable à la bonne concentration de l'enfant est maintenu tout au long de l'heure d'étude.
- ✓ L'ambiance doit être agréable pour tous et l'approche du travail reste positive : ton serein, voix basse (permet de maintenir le calme de la classe) ; l'agent d'étude propose à l'enfant de travailler par plage de 15 min en alternance avec de la lecture ou une autre matière, il est à l'écoute de l'enfant (cf « apprendre à l'enfant à devenir autonome »).
- ✓ Lorsque l'enfant a fini ses devoirs, des jeux calmes ou de la lecture lui sont proposés.

➤ **Assurer une cohérence éducative entre le scolaire, le temps d'étude et les parents, l'enfant**

Pour assurer une cohérence éducative auprès de l'enfant nous favorisons une fluidité dans la transmission des informations entre les différents acteurs éducatifs /pédagogiques : l'enseignant-e, l'agent-e d'étude, le parent et l'enfant.

- ✓ Pour ce faire, le cahier de devoirs, d'essais (en fonction des écoles) est utilisé pour correspondre avec l'ensemble des partenaires pédagogiques\* de l'enfant ; tant sur les difficultés observées, les notions à conforter, que sur les réussites et progrès significatifs...

\* l'enseignant, l'agent d'étude, le parent, le coordinateur périscolaire

- ✓ Une annotation est inscrite sur le cahier de texte/l'agenda de l'enfant pour signifier si le devoir est fait, à revoir ou non fait.
- ✓ La transmission orale entre l'enseignant-e et l'agent-e d'étude peut compléter cette continuité pédagogique. L'agent-e d'étude a comme interlocuteur privilégié, notamment en termes d'organisation et de fonctionnement, le-la coordinateur-trice périscolaire (en charge de la gestion du temps d'étude).

➤ **Accompagner l'enfant à devenir autonome dans la gestion de ses devoirs**

- ✓ Pour accompagner l'enfant à devenir autonome il faut d'abord savoir l'écouter. C'est à dire **être disponible, prendre le temps** et donc accepter de comprendre ce qu'il ressent, ce qui le pousse à agir.
- ✓ Ne pas faire à sa place. Nous l'invitons à relire la consigne ou à formuler plusieurs propositions et l'accompagnons dans sa réflexion\*.

**\*Attention** à ne pas refaire la leçon car elle est propre à la classe et à la stratégie de l'enseignant-e. Le risque est de multiplier les méthodes auprès de l'enfant et d'apporter une confusion.

➤ **Repérer les besoins et les incompréhensions de chaque enfant**

- ✓ En cas d'incompréhension, nous lui faisons relire lentement la consigne.
- ✓ Dans un second temps, si besoin, nous reformulons la consigne.
- ✓ Nous valorisons la compréhension de l'enfant pour lui faire gagner en confiance en soi.
- ✓ Nous créons lorsque cela est possible un tutorat avec ses pairs (parfois du plus grand vers le plus petit).
- ✓ Il faut accepter que l'enfant ne fasse pas tout mais qu'il fasse correctement ses devoirs en fonction de son propre rythme.

➤ **Favoriser le goût du travail personnel et bien fait**

- ✓ Nous cherchons à valoriser le travail de l'enfant par le biais de différents supports (affichage dans la classe, encouragement, lecture du travail à l'ensemble du groupe...)
- ✓ Nous utilisons la méthode du « renforcement positif » qui consiste à positiver le travail bien fait. Elle est basée sur la motivation et le mérite afin d'augmenter efficacement la probabilité que le comportement positif se reproduise de nouveau.
- ✓ Nous attachons également une attention particulière à la propreté et à la tenue du cahier de devoirs.

### **3. Organisation et fonctionnement**

Ce temps d'étude est encadré par le-la coordinateur·trice périscolaire de l'école.

#### 1) Les horaires

Deux temps d'étude sont proposés dans le parcours périscolaire de l'enfant les lundis, mardis, jeudis et /ou vendredis :

- Parcours 3 : temps d'étude 1 de **16h à 17h** puis l'enfant rejoint le temps d'animation jusqu'à son heure de départ prévue.
- Parcours 4 : temps d'activité périscolaire (TAP) de 16h à 17h puis temps d'étude 2 de **17h15 à 18h15**.
- Parcours 5 : temps d'animation de 16h à 17h puis temps d'étude 2 de **17h15 à 18h15**.

#### 2) Les modalités d'inscription

L'inscription sur ces parcours se fait **COURANT JUILLET /AOUT** :

- ✓ via le portail famille du site de la ville [www.mairie-orsay.fr](http://www.mairie-orsay.fr)
- ✓ Via le pôle accueil familles situé à l'entrée de l'hôtel de ville  
✉ [accueilfamilles@mairie-orsay.fr](mailto:accueilfamilles@mairie-orsay.fr) ☎ 01 60 92 80 71

L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.

### 3) Le fonctionnement

- ✓ De 15h30 à 16h00 : temps de récréation où l'enfant prend son goûter préparé par la famille.
- ✓ De 16h00 à 17h00 : Durant ce temps d'une heure, l'enfant ne peut pas quitter l'étude. S'il a fini son travail une activité calme lui sera proposée.
- ✓ Les groupes d'étude sont constitués en moyenne de 15 enfants.
- ✓ La répartition des enfants par groupe est laissée à l'appréciation de chaque école en fonction du projet pédagogique établi en début d'année. Cependant le groupe d'enfants reste le même durant toute l'année scolaire « autant que faire se peut ».
- ✓ L'étude est intégrée aux parcours périscolaires et fonctionne de la même manière, avec l'adhésion de l'enfant, et au même tarif, cf. PEDT.

### 4) Les acteurs

La ville souhaite que ce soit les enseignant-es qui assurent l'étude en priorité. Cependant, en cas de nombre insuffisant, des agent-es d'étude bac +2, bac +3 sont recruté-es en fonction de leurs expériences/compétences auprès des enfants. Chaque agent-e non enseignant-e est « tutoré-e » par un-e enseignant-e.

Les missions de l'agent-e d'étude :

- ✓ Il-elle est garant-e du fonctionnement, de l'organisation des études et de la sécurité des enfants.
- ✓ Il-elle rappelle les règles de fonctionnement aux enfants à chaque début de période et à chaque retour de vacances.
- ✓ Il-elle met en tout en œuvre pour répondre aux objectifs de la charte.
- ✓ Il-elle se met à disposition des besoins des enfants et essaie de prendre un temps individuel avec chaque enfant autant que possible.
- ✓ Il-elle indique sur le cahier de texte de l'enfant si les devoirs sont faits ou à revoir.
- ✓ Il-elle favorise la transmission entre les différents partenaires pédagogiques\*.
- ✓ En cas d'incident, Il-elle adopte les mesures nécessaires à la situation, en réfère au·à le·la coordinateur·trice périscolaire et assure une traçabilité écrite.
- ✓ Il-elle prend connaissance et assure les protocoles mis en place par l'établissement scolaire (PPMS, PAI ...).
- ✓ En cas d'incident disciplinaire, Il-elle le transmet à l'ensemble des partenaires pédagogiques\* de l'enfant pour envisager la conduite à tenir.

\* l'enseignant, l'agent d'étude, le parent, le coordinateur périscolaire

**Cette charte est distribuée à tous les acteurs de l'accompagnement à l'étude (parents, enfants et encadrants) qui s'engagent à la lire.**

Charte de l'étude des établissements élémentaires communaux d'Orsay – janvier 2020

Auteurs : directeur·trices et enseignant·es en écoles élémentaires, coordinatrices périscolaires élémentaires et responsable du service périscolaire de la ville d'Orsay